



COMPTE RENDU DE LA CAPD DU VENDREDI 28 AOUT 2015



Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Adoption de l'arrêté de composition de la CAPD
- Approbation du PV de la CAPD du 11 juin 2015
- Phase ajustement du mouvement 2015
- Affectation des stagiaires
- Inéat/Exéat
- Questions diverses

PHASE AJUSTEMENT :

L'IA a dressé le bilan du mouvement suite à cette phase d'ajustement pour le département de la Somme :

- Aucun collègue ne se retrouve sans affectation étant donné le surnombre .
- 21 personnes à temps plein sont nommées brigade en attente d'une affectation (congés, départs en formation...).
- 2 ETP et demi n'ont pas encore obtenu leur complément de service pour valider leur temps plein.

De ce fait, l'IA dispose d'un surnombre de 23,5 ETP.

- 4 postes à profil restent vacants. Plusieurs possibilités sont envisageables.
 - Déduction du surnombre ($23,5 - 4 = 19,5$ ETP)
 - Gel du poste
 - Réinjection du poste dans le contingent Brigades.

L'IA nous informera de ses décisions quant à ces 4 postes à profil.

- 10,5 ETP de FSR en surnombre dans certaines écoles.

Le département de la Somme présente un surnombre de 30 ETP ($23,5 - 4 + 10,5$).

L'IA se félicite de la situation satisfaisante de notre département. A l'inverse, les départements de l'Oise (-25) et de l'Aisne (-10) sont dans une situation plus préoccupante. Ces deux départements auront recours aux contractuels et à la liste complémentaire.

AFFECTATION DES STAGIAIRES :

Mme Maire a rappelé que le contingent comprend 100 stagiaires avec la déclinaison suivante :

- 77 lauréats au concours (FSR 50% - lundi/mardi ou jeudi/vendredi)

- 18 FSR renouvelés ou prolongés
- 5 FSA (100% dans les classes)

Elle a précisé que des échanges de postes sont possibles et ont été accordés. Dans tout autre cas, il est impossible pour les stagiaires de refuser leur nomination car ils ont du émettre des vœux précis.

Madame Maire a ajouté que la formation à l'ESPE est de deux ordres :

- dans le cadre du M2
- ou dans le cadre d'un parcours individuel de formation.

Les stagiaires prolongés recevront un courrier individualisé leur précisant la durée de leur prolongation. Les collègues titularisés en janvier 2016 pourront être maintenus sur leur poste ou être affectés sur un support brigade en attente.

INEAT / EXEAT :

EXEAT : 8

INEAT : 15

L'IA pourra accorder des inéat/exeat jusqu'au 15 septembre.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Journée de pré-rentrée :**

Plusieurs IEN ont en effet adressé hier un mail dans les écoles dont la lecture a plongé de nombreuses équipes dans la consternation. Ce mail contenait les propos suivants: *"Suite à la publication du calendrier scolaire 2015-2016, je vous informe que les écoles ne peuvent pas mobiliser la journée du vendredi 28 août 2015 au titre de la 2ème journée de pré-rentrée. Deux demi-journées seront fixées par le DASEN. Des informations complémentaires vous seront adressées très prochainement."*

Or, à peu près au même moment, les services adressaient aux organisations syndicales le procès verbal de la réunion de la CAPD du 11 juin 2015 dans lequel on peut lire la réponse de l'IA à la question du SE-Unsa évoquant le placement de la deuxième journée de prérentrée : *« Le SE-Unsa évoque la 2^{ème} journée de pré-rentrée avant la rentrée. Réponse : OUI (en lettres capitales) Seule contrainte, avant les vacances de la Toussaint. »*

De nombreuses écoles avaient donc fixé avant les vacances leur seconde journée de pré-rentrée le 28 août. Des équipes enseignantes qui avaient choisies de placer la journée de Solidarité aujourd'hui, vendredi 28 août, ont travaillé hier jeudi 27 au titre de la deuxième journée de prérentrée, comme l'IA l'avait annoncé.

L'IA s'est justifié en déclarant que suite à la publication de la nouvelle directive ministérielle concernant la mise en place des nouveaux programmes, il était impossible de placer la 2^{ème} journée de pré-rentrée avant la rentrée. Deux demi-journées devront être consacrées à un travail de concertation dans l'année scolaire.

Pour les équipes ayant déjà effectué cette 2^{ème} journée de pré-rentrée, celle-ci sera comptabilisée au titre de la journée de solidarité 2016.

- **Décharge de direction :**

A l'issue des chantiers métiers qui se sont déroulés l'an dernier et notamment grâce à l'action du SE-UNSA, l'augmentation de la quotité de décharge des directeurs de certains groupes de classes avait été décidée.

Ainsi pour la rentrée 2015, les directeurs 3 classes vont bénéficier de 10 jours de décharge sur l'année scolaire. L'IA a décidé d'appliquer cette disposition à l'ensemble des directeurs de – 4 classes. Pour ce faire, il va mobiliser 23 brigades à temps plein sur l'année afin de pouvoir décharger l'ensemble des 279 directeurs de – 4 classes. Chaque brigade recevra son planning annuel non négociable de remplacement au sein de 12 écoles.

- **Evaluations CE2 :**

L'IA a annoncé qu'une banque d'outils serait bientôt accessible comme annoncé dans la circulaire de rentrée. Les enseignants décideront du moment de cette évaluation diagnostique (au cours de la première période). Les résultats seront accessibles au niveau de la circonscription. Des informations complémentaires seront adressées prochainement dans les écoles.

- **Maternelle :**

Concernant la mise en place des nouveaux programmes, monsieur Poirel a annoncé un plan d'animations avec les IEN, les CPC, les maîtres formateurs maternelle qui permettra aux enseignants de rentrer dans certains domaines du programme. Il a ajouté que tous les directeurs d'école (maternelle et primaire) bénéficieront de deux journées de pilotage sur l'école maternelle.

Un stage à candidature individuelle en janvier sera proposé afin de réaliser des outils.

Au sein des circonscriptions, des formations seront mises en place autour :

- des gestes professionnels
- écrire pour lire
- apprendre en jouant (module à distance).

Et les documents d'accompagnement se veulent interactifs (vidéos, textes, documents d'analyse, renvois à des références...)

- **Révision d'affectation :**

Sur les 13 demandes reçues, l'IA en a accordé 3 selon des critères médicaux et sociaux.